
Rapport, présenté par Choudieu, relatif à sa mission en Vendée, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794)

Pierre René Choudieu

Citer ce document / Cite this document :

Choudieu Pierre René. Rapport, présenté par Choudieu, relatif à sa mission en Vendée, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 376-391;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34884_t1_0376_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

pas dans ma procédure un prétexte de se pourvoir en cassation contre les jugements à intervenir.

Art. 2

Avant le décret du 2 nivôse, le procureur général syndic du département m'envoyait une *liste originaire* de 200 citoyens pour former les tableaux du juré. Elle était de lui *signée*, approuvée par le directoire et revêtue de toutes les signatures des membres le composant.

L'agent national du district de Valence s'est contenté de m'adresser une copie imprimée de sa liste. J'ai même eu quelque peine à le décider, à la revêtir d'une forme probante, en la faisant au moins certifier par le secrétaire du district.

Tu sens toutes les conséquences qui pourraient résulter de l'envoi aux tribunaux criminels de pareilles copies informes de listes de jurés. Je n'ai pas besoin de te parler des abus qui pourraient en résulter, ils sont évidents; tu peux les prévenir. Je te propose de faire décréter: « que les listes de citoyens que les agents nationaux des districts sont obligés, par le décret du 2 nivôse dernier, d'envoyer aux directeurs des jurés, et aux présidents des tribunaux criminels, seront signées par les agents, approuvées par le directoire de district, revêtues des signatures des membres les composant, faites en double original, et un des dits originaux envoyé aux dits directeurs des jurés, et présidents des tribunaux criminels. » Pour qu'une pareille pièce puisse figurer dans un greffe, et y être la sauvegarde des abus, il faut nécessairement qu'elle y soit revêtue de toute son authenticité.

Art. 3

Je crois qu'il y a une erreur dans l'art. 9 du décret du 2^d nivôse, et qu'au lieu que la liste du trimestre prochain doit être envoyée le 30 ventôse, il faut qu'elle le soit ou le 30 pluviôse courant, ou le 20 ventôse, car si elle ne parvient à ceux qui y sont inscrits que le 30 ventôse, ils ne pourront pas instruire le président des départements qui s'opposeraient à ce qu'ils assistent à l'assemblée des jurés, et l'en prévenir deux jours avant le lendemain 1^{er} du mois, jour auquel le tableau des jurés doit être formé.

Et si le président du tribunal ne renvoie pas à point nommé les listes le 30 ventôse, il ne pourrait pas former son tableau de jurés le lendemain 1^{er} germinal.

Examine la chose, et tu verras la nécessité de la correction.

Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

BÉRANGER.

[MERLIN (de Douai)] au nom du même comité, a la parole, et le décret suivant est rendu.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation, sur la question proposée par le président du tribunal criminel du département de la Drôme, s'il a pu légalement dresser le tableau des jurés pour les mois de pluviôse et ventôse, en conformité de la loi du 2 nivôse dernier, sur la seule liste envoyée par l'agent national du district de Valence, les agents nationaux des autres districts de ce département ne lui ayant pas

fait à temps l'envoi des listes qu'ils ont dû former;

« Considérant que d'après l'esprit de la loi du 2 nivôse, le tableau du juré de jugement doit être fait sur les seules listes remises au tribunal criminel à l'époque de sa formation; qu'ainsi le président du tribunal criminel du département de la Drôme a opéré comme il le devoit;

« Déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer: et néanmoins décrète que les représentants du peuple envoyés dans le département de la Drôme, vérifieront si c'est par négligence que cinq des agens nationaux de ce département n'ont pas envoyé à temps les listes de jurés au tribunal criminel, et rendront compte à la Convention nationale des renseignements qu'ils auront pris à cet égard; sauf à être statué, d'après ce compte rendu, sur les poursuites à faire, s'il y a lieu, pour l'application des peines portées par l'article IV de la section V de la loi du 14 frimaire.

« Le présent décret ne sera point imprimé, il sera seulement inséré au bulletin. Le ministre de la justice en adressera des expéditions manuscrites aux représentants du peuple envoyés dans le département de la Drôme, et au tribunal criminel de ce département » (1).

74

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de [MERLIN (de Douai), au nom de] son comité de législation, déclare que c'est par erreur de copiste que dans l'article IX de la loi du 2 nivôse, relative aux jurés, les mots 20 nivôse et 30 ventôse ont été substitués aux mots 30 nivôse et 20 ventôse, et qu'en conséquence cet article a été décrété dans les termes suivans:

« Pour le présent trimestre de nivôse, pluviôse et ventôse, l'envoi prescrit par l'article précédent sera fait au plus tard le 30 nivôse; et la liste du trimestre suivant sera formée, approuvée, imprimée et envoyée le 20 ventôse au plus tard. »

« Le présent décret ne sera publié que par la voie du bulletin de correspondance, et pourra être expédié sans une seconde lecture » (2).

75

Un membre [CHOUDIEU] a la parole, en vertu d'un décret de la veille (3), sur la guerre de la Vendée, et la conduite des généraux dans cette guerre (4).

CHOUDIEU (5). La guerre de la Vendée doit tenir une place importante dans l'histoire de la Révolution française: née, pour ainsi dire, avec

(1) P.V., XXXI, 61. Minute signée Merlin (de Douai) (C 290, pl. 906, p. 12). Décret n° 7893. Reproduit dans *Bⁱⁿ*, 19 pluv.; *C. Eg.*, n° 541.

(2) P.V., XXXI, 62. Minute signée Merlin (C 290, pl. 906, p. 13). Reproduit dans *Bⁱⁿ*, 19 pluv. Décret n° 7898.

(3) Voir ci-dessus, 17 pluv., n° 54.

(4) P.V., XXXI, 62. Voir *Arch. parl.*, LXXXIII, 89.

(5) Il parle également au nom de son collègue Richard. Voir Rapport imprimé (Pièce annexe I).

elle, elle a été sourdement entretenue par les ministres du tyran constitutionnel. Elle a éclaté plus fortement après son supplice, et quand les chefs qui la dirigeaient n'ont plus été retenus par la crainte de compromettre sa tête. Enfin elle est devenue le centre de toutes les espérances et de tous les efforts de nos ennemis du dehors et des conspirateurs de l'intérieur.

Mais si cette guerre a causé de grands maux à la patrie, elle a aussi puissamment servi la liberté. C'est elle qui a ouvert les yeux des bons citoyens sur les dangers qui l'entouraient à son berceau; c'est elle qui a porté tout-à-coup les républicains français à ce degré d'énergie qui fait aujourd'hui trembler l'Europe esclave; c'est elle enfin qui, d'une extrémité de la France à l'autre, a réuni tous les hommes libres et les a sauvés du piège du fédéralisme.

On a beaucoup écrit sur cette guerre, mais personne ne s'est attaché à indiquer son véritable caractère, son objet politique et les causes de ses étonnants progrès et de sa longue durée; nous n'avons eu jusqu'ici que des récits dictés par l'esprit de parti vainement déguisé, par la haine, l'ambition, et toutes ces petites passions qui ne permettent jamais d'observer avec justesse, et qui substituent dans leurs tableaux le fiel et l'amertume à l'amour de la patrie et à la vérité.

Envoyés dans la Vendée (1) en qualité de représentants du peuple, nous avons dû nous élever au-dessus des intrigues et des intérêts particuliers, et le triomphe de la liberté et l'anéantissement des rebelles ont dû seuls diriger notre conduite.

Je viens rendre compte à la Convention nationale des faits dont nous avons été les témoins, de ceux qui se sont passés autour de nous, et des réflexions morales et politiques que nous avons été à portée de faire pendant le cours d'une mission de près de (2) neuf mois.

[J'ai annoncé hier que nous avions présenté ce travail, mon collègue Richard et moi, et que nous l'avions livré à l'impression.

Je me bornerai donc à vous présenter un tableau rapide des causes de cette malheureuse guerre depuis près de trois années.

Le fanatisme avait préparé la rébellion de la Vendée. Le conseil exécutif, instruit de ces premiers mouvements, ou les méprisa, ou les cacha à la nation; peut-être même les favorisait-il.

Les administrateurs de départements, les districts, les municipalités ne prenaient aucunes mesures pour les réprimer; sans doute ils les favorisaient aussi.

Les habitants de ces contrées, plongés dans la plus profonde ignorance, étaient restés asservis aux nobles et aux prêtres au milieu de la France libre. Ces ennemis implacables de la liberté n'avaient osé d'abord se déclarer les chefs de la révolte.

Les paysans étaient alors sans armes, sans munitions et même sans chefs; ils ne s'étaient d'abord soulevés que pour redemander leurs bons prêtres; on se donna bien garde de leur

parler de noblesse et de féodalité; les nobles eurent au contraire la politique d'adopter le même costume, de prendre les mêmes habitudes, d'assister religieusement aux grand-messes qui se chantaient en cérémonie, de porter des chapelets et des reliquaires, et avec cette hypocrisie ils parvinrent à surprendre leur confiance. Ce ne fut que par degrés qu'on prépara les esprits à entendre parler de la royauté, en la mêlant toujours à la religion. Par ce moyen on parvint à grossir le parti. Bientôt les riches fermiers, les administrateurs perfides, se rangèrent du côté des rebelles, et leur nombre s'accrut encore de tous les brigands en soutane, d'émigrés, et de tous les déserteurs étrangers que la faction de la Gironde avait appelés en France en présentant à l'Assemblée législative ce décret si impolitique qui leur accordait 100 livres de pension.

L'Assemblée constituante avait été instruite des premiers mouvements; mais le moyen qu'elle employa pour les apaiser leur donna au contraire de la consistance; elle remit l'autorité entre les mains de ceux qui avaient intérêt de favoriser l'explosion. Elle chargea le roi d'envoyer dans ce pays des commissaires civils et de prendre les mesures qu'il jugerait nécessaires pour le rétablissement de la tranquillité publique.

Gensonné fut chargé de cette mission avec un nommé Gallois, et le traître Dumouriez fut chargé, comme officier-général, de la direction des forces qu'on feignit d'opposer à ces commencements de révolte (1). Ces commissaires parcoururent les villes et les campagnes en véritables envoyés du roi; au lieu de répandre autour d'eux la lumière, de dessiller les yeux des malheureuses victimes du fanatisme (de démasquer et de punir les scélérats qui les égaraient); ils donnèrent à leurs (criminelles) erreurs un

(1) Le passage entre [], depuis « J'ai annoncé hier... » n'existe pas dans le *Rapport* qui publie à la place, le texte suivant : « La Révolution n'a jamais pénétré dans les parties du ci-devant Poitou et de la ci-devant Bretagne qui, depuis, ont été le principal théâtre de la guerre connue sous le nom de guerre de la Vendée. Les lois même de l'assemblée constituante sur la noblesse et le clergé n'y furent exécutées qu'imparfaitement, et on ne parvint qu'avec des peines infinies à obtenir une apparence de soumission. Les habitants de ces contrées, plongés dans la plus profonde ignorance, et privés de toute communication entr'eux, par le défaut de routes praticables, restèrent asservis aux nobles et aux prêtres, au milieu de la France libre.

Ces ennemis implacables de la liberté tournèrent dès-lors contre elle leur funeste ascendant : ils employèrent toutes sortes de moyens pour l'entretenir et l'étendre. Bientôt une fermentation sourde, un mécontentement général, se firent sentir. Rien ne s'opposait aux progrès de ce feu dangereux : l'autorité étoit entre les mains de ceux qui avoient intérêt d'en favoriser l'explosion. Le mal s'accrut de plus en plus; il devint enfin impossible de le dissimuler, et l'assemblée constituante en fut instruite vers la fin de sa session.

Le moyen qu'elle employa pour y remédier, n'étoit pas propre à produire un pareil effet : elle chargea le roi d'envoyer dans ce pays des commissaires civils, et de prendre les mesures qu'il jugeroit nécessaires pour le rétablissement de la tranquillité publique.

Gensonné fut chargé de cette mission avec un nommé Gallois; et le traître Dumouriez devoit diriger les forces qu'on feignoit d'opposer à ces commencemens de révolte.

Le Mon. (XIX, 420-21, 427-28, 445-48) dont nous publions ici le texte, reproduit le début du Rapport avec des variantes que nous indiquons ou en notes ou entre ().

(1) *Rapport* : « dans ces contrées ».

(2) *Id.* : « d'environ ».

nouveau degré de force et de violence; ils approuvèrent solennellement leur coupable résistance à l'exécution des lois, et leur promirent de la faire ratifier par les représentants de la nation (1).

L'Assemblée législative, à qui Gensonné et Gallois vinrent rendre compte de leur mission, était trop faible pour prendre, dans cette circonstance, les mesures vigoureuses que commandait le salut de la liberté. Elle confondit cette affaire importante avec les plaintes journalières qu'elle recevait contre les prêtres non sermentés, et ne s'en occupa plus.

Cependant les nobles et les prêtres (coalisés) ne perdaient pas un moment (: ils parvenaient insensiblement à se rendre maîtres de tous les esprits; ils formaient de vastes projets;) et de temps à autre des émeutes partielles annonçaient un mouvement plus général et plus violent. Les conspirateurs agissaient avec d'autant plus d'audace que tout leur promettait l'impunité.

Enfin, vers le mois de juillet 1792, les conjurés donnèrent le signal, et (bientôt) la révolte devint (presque) générale dans une partie des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire. Mais les projets des rebelles échouèrent cette fois. Les patriotes dont l'énergie n'était point alors neutralisée par l'esprit de modérantisme qui, depuis, a produit tant de funestes effets, se mirent en campagne, et, se portant avec rapidité sur tous les points (de ces rassemblements), ils parvinrent bientôt à les dissiper. Ce fut (surtout) à Bressuire où l'avantage des défenseurs de la liberté fut le plus marqué. On y fit prisonniers la plupart des chefs (de cette infernale machination. Il semblait alors) que la conspiration était déjouée sans retour; mais elle avait des branches trop étendues (elle ne tarda pas à se renouer).

On avait chargé le tribunal criminel (du département des Deux-Sèvres, établi à Niort de suivre le procès des coupables. Quelques hommes obscurs furent punis de mort; tous les autres, au nombre de près de trois cents (parmi lesquels on comptait plusieurs ci-devant nobles, furent acquittés et) recouvrèrent la liberté et le droit de conspirer de nouveau contre la patrie.

(Ces hommes pervers furent loin d'abandonner leurs sinistres projets.) Le peu de succès de leurs premières tentatives (ne fit qu'augmenter leur rage, et ils s'occupèrent sans relâche de tout ce qui pouvait assurer leur vengeance et le triomphe de la contre-révolution. L'épreuve qu'ils venaient de faire) leur apprit toutes les difficultés d'une pareille entreprise. Ils conçurent des plans plus vastes (2) et cherchèrent des complices dans les départements voisins, et surtout dans ceux de la ci-devant Bretagne. C'est alors que se trama la fameuse conspiration de la Rouerie (qui embrassait, dans sa vaste étendue, presque toutes les côtes de l'Ouest de la République et la plupart des départements environnants, et) dont la découverte a prévenu tant de malheurs.

Les mesures révolutionnaires étaient alors in-

connues. L'Assemblée législative, en proie aux intrigues et aux factions, (n'avait fait que peu de chose pour la liberté; elle) ne comptait dans son sein qu'un petit nombre d'hommes assez énergiques pour créer ces résolutions hardies qui seules peuvent sauver la patrie dans les temps difficiles, et la voix des amis du peuple avait toujours été étouffée par les partisans de la royauté. A peine cette Assemblée avait-elle pu parvenir à former deux lois faiblement répressives contre les émigrés et contre des prêtres ouvertement rebelles; et tel était le degré d'oppression où elle se trouvait que le roi ne craignit pas de refuser sa sanction à ces décrets et de s'avouer publiquement le complice et le protecteur des assassins du peuple. (Le peuple sentit enfin qu'il était perdu s'il ne se sauvait pas lui-même, et, le 10 août, il renversa pour jamais le trône et les tyrans).

La Convention nationale remplaça bientôt la législative. Elle semblait promettre à la France un gouvernement plus vigoureux (et plus imposant pour les ennemis du dehors et du dedans); mais on ne l'espéra pas longtemps. Une faction coupable s'éleva sur les débris du trône, et gouverna suivant les principes de la cour. Les meilleurs patriotes furent présentés à l'opinion publique comme des monstres couverts de crimes (les lois les plus capables de faire trembler les conspirateurs furent rejetées avec mépris comme les productions de la scélératesse et de la folie.) Partout des émissaires à gage et de nombreux écrits distribuèrent, sous la direction de Roland, les poisons les plus dangereux. L'esprit public se dénatura, se corrompit; l'amour de la liberté s'éteignit chez les hommes faibles, et fut comprimé par la persécution dans les hommes d'un caractère plus prononcé, en un mot l'anarchie et la contre-révolution se montrèrent de toutes parts avec audace, et donnèrent de concert aux Français le signal d'un bouleversement général.

Les conspirateurs de la Vendée avaient fait avec sécurité tous leurs préparatifs, pendant cet état de choses; il semblait avoir été amené pour eux. La faction qui dominait alors, entièrement occupée de sa puissance et de ses projets, ne vit pas ou feignit de ne pas voir l'orage qui menaçait la patrie (il éclata sans rencontrer d'obstacles); et tel était l'aveuglement à cet égard qu'on ne craignit pas de proposer à la Convention, dans les commencements de sa session, une amnistie pour tous les révoltés dont on instruisait le procès de Niort; Duchâtel appuya fortement cette proposition; elle était digne de lui (1).

Ce fut vers les premiers jours de mars 1793 que le tocsin sonna dans sept à huit cents communes des départements des Deux-Sèvres, de la Vendée, de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure. On a cru que la loi sur le recrutement en avait été le motif; on s'est trompé; elle a tout au plus servi de prétexte à quelques communes environnantes qui n'étaient pas de la conspiration.

(1) Note du *Rapport*: « On peut voir le rapport que firent de leur mission, Gensonné et Gallois, à la barre de l'Assemblée législative ».

(2) *Rapport*: « mieux combinés ».

(1) Le passage depuis : « et tel était l'aveuglement... » en note dans le *Rapport*. A partir de là, le texte du *Mon.* s'éloigne de plus en plus de celui du *Rapport* que nous reproduisons in-extenso en Pièce annexe I.

Nous arrivâmes à cette époque dans le département de Maine-et-Loire. On avait rassemblé les gardes nationales des départements voisins pour les diriger contre les rebelles; mais les premiers efforts, mal concertés, n'eurent aucun succès, et ne servirent qu'à donner aux brigands une nouvelle consistance et de nouvelles forces par les triomphes faciles qu'ils procurèrent.

Nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que cette révolte avait des caractères extrêmement graves, et que nous ne devions pas espérer de l'éteindre ni même de l'arrêter avec les seuls moyens que nous avions. L'esprit public était perdu dans ces malheureuses contrées; les meilleurs citoyens, égarés par des écrits perfides et des administrateurs coupables, ne connaissaient plus cette énergie qui n'appartient qu'aux amis de la liberté. Le peuple, entouré de tous les pièges et de toutes les séductions, restait immobile au milieu de cette lutte épouvantable; et s'il faisait quelques mouvements, ils n'avaient point le caractère de force et de volonté qui décide du succès. Les malveillants, qui se multipliaient partout, contribuaient encore à le décourager; ils ne parlaient des rebelles qu'avec l'accent de l'épouvante, et faisaient passer partout ces sentiments pusillanimes qu'il est si facile d'inspirer et si difficile de détruire.

Nous peignîmes avec force la situation pénible où nous nous trouvions au comité de défense générale de la Convention; mais nous n'en reçûmes que des promesses stériles qui sont demeurées sans effet. Ce comité était alors composé de Brissot, qui était son président, Defermon, Guadet, Gensonné, Vergniaud, Fonfrède, Buzot, Pénier, Isnard, Condorcet, Lasource, Pétion, Barbaroux et Doulcet (ci-devant marquis de Pontécoulant).

Certains de ne rien obtenir d'un comité composé de pareils hommes, nous écrivîmes à la Convention nationale elle-même; mais son bureau était composé d'hommes basement vendus au même parti, et nos lettres ne lui ont jamais été communiquées.

Beurnonville était alors ministre de la guerre; nous lui demandâmes des généraux et des troupes. Il ne nous envoya point de troupes, mais seulement un général, et ce général était Vietinghoff, celui qui accompagnait le tyran le 10 août, et qui avait préparé les Suisses au massacre du peuple. Notre accueil lui fit connaître que nous étions disposés à faire tomber la tête de tous les traîtres. Il ne resta qu'un jour avec nous, et prétextant un voyage à Rennes pour concerter un plan d'attaque avec le général Labourdonnaye. Depuis ce moment nous ne l'avons pas revu.

Lebrun succéda à Beurnonville, et eut le portefeuille de la guerre par intérim; mais, au lieu de seconder les efforts de Berruyer, qui nous avait été envoyé pendant cet intervalle, il ne lui fit pas même de réponse. Ce fait a été constaté lors du procès de ce coupable ministre.

Notre position devenant de jour en jour plus critique, nous chargeâmes Carra, qui se rendait à Paris, de la faire connaître à la Convention. Mais ce mandataire infidèle lui peignit cette guerre cruelle comme une révolte facile à réprimer. La Convention fut trompée, et la faction qui dominait n'envoya rien.

Enfin nous primes le parti d'envoyer à Paris

un de nos collègues et le général lui-même; mais on ne nous renvoya ni l'un ni l'autre.

Cependant les brigands prenaient de la consistance; ils s'emparaient de Thouars, où la garnison fut faite prisonnière. Quétineau fut accusé de trahison: nous n'étions plus sur les lieux; mais nous avons cru que sa conduite méritait d'être sévèrement examinée: nous l'avons fait arrêter; il est maintenant au tribunal révolutionnaire.

Pendant ce temps Biron fut nommé général et chef de cette armée; tout le monde connaît sa conduite et les malheurs dont il a été la cause.

Ce fut pendant son commandement que Paris fut le théâtre d'une grande et heureuse révolution, d'un mouvement régénérateur qui fut aussitôt partagé par la France entière. Le peuple, dans les journées du 31 mai, 1^{er} et 2 juin, avait enfin obtenu justice de ces hommes qui voulaient faire rétrograder la révolution, qui ligués pour nous ramener à la tyrannie, avaient corrompu l'esprit public, et peint partout les patriotes comme des scélérats dignes de l'exécution générale.

Plusieurs d'entre eux, échappés à la surveillance publique, s'étaient répandus sur divers points, et avaient appelé autour d'eux leurs complices et les partisans de leur affreux système. Déjà le Midi était en feu et le Calvados préparait sous les ordres de Wimpfen, au nom de ces mandataires infidèles, une seconde guerre civile.

Les satellites des despotes, à la faveur de tant de trahisons, pressaient vivement nos frontières du Nord et du Midi. L'Espagnol était aux portes de Perpignan.

Il nous fallut lutter contre tous ces obstacles, protéger les patriotes qu'on incarcérait à Niort par les ordres de Biron et de Westermann, nous défendre contre nos propres collègues, dont l'infâme Carra prêchait hautement le fédéralisme.

Enfin on sentit la nécessité de confier le commandement de nos armées à de braves sans-culottes; Rossignol remplaça le ci-devant duc de Biron, et Rossignol devint à l'instant même l'objet des persécutions de tous ceux qui ne se persuaderont jamais qu'on puisse être général d'armée sans avoir fait ses preuves de noblesse.

Ce fut alors que nous eûmes des combats d'un nouveau genre. L'armée, qui avait été plusieurs mois sans général et sans chef, et abandonnée ensuite à elle-même par Biron, présentait le spectacle de la désorganisation la plus complète.

Chaque division comptait, outre son général, plusieurs représentants du peuple, et formait une armée particulière. Elle ne voyait les rebelles que du point qu'elle occupait; elle agissait isolément et ne concertait pas même ses mouvements avec les divisions qui l'avoisinaient; les expéditions partielles commençaient quelquefois par des succès, et se terminaient toujours par des défaites. On s'imputait mutuellement ces échecs lorsqu'ils n'étaient que le résultat de mauvaises combinaisons. Les esprits s'aigrissaient, ou finissaient par ne plus s'entendre, et les préventions, les animosités particulières vinrent encore ajouter aux maux de la patrie. Il était impossible que la Vendée fût détruite avec un pareil état de choses.

Rossignol voulut réprimer ces abus, et bientôt il fut destitué par ceux-là mêmes qui auraient dû le seconder dans cette entreprise difficile.

Nous désignâmes un autre sans-culottes pour le remplacer par intérim, le général Santerre, et Bourdon défendit à Tuncq de correspondre avec lui. C'est ainsi qu'en mettant des entraves à toutes les opérations on est parvenu à prolonger cette malheureuse guerre; et ce qu'il y a de bien étonnant, c'est que les hommes qui ont été la cause de nos malheurs viennent aujourd'hui accuser avec audace ceux qui, dans le temps, ont eu le courage d'élever la voix contre eux et de s'opposer à leurs criminelles entreprises.

On a aussi parlé des bataillons de Paris, et ils devaient être calomniés. Nous ne pouvons attribuer qu'à la malveillance ou à l'erreur tout ce qu'on a dit sur ces bataillons; plusieurs, il est vrai, se sont mal présentés en arrivant. Ils avaient parmi eux des contre-révolutionnaires et des lâches; mais ils comptaient aussi un grand nombre d'excellents patriotes; et quand ils ont été débarassés des hommes qu'on avait payés pour semer la désorganisation au milieu d'eux, ils se sont montrés dignes de défendre la cause de la liberté. Il en est d'ailleurs un grand nombre qui, dès leur entrée en campagne, se sont constamment distingués par leur courage et leur discipline. En un mot, les uns ont réparé leurs premières fautes et rappelé l'estime des patriotes, et les autres n'ont jamais cessé de la mériter.

Enfin on a voulu rejeter tous nos malheurs sur Ronsin et Rossignol. C'est ici que commentent mes réponses à Philippeaux. J'aurais désiré pouvoir donner quelques développements préliminaires aux faits que je vais présenter; mais je crains d'abuser des moments de l'assemblée, et je renvoie pour les détails au rapport général que nous avons fait imprimer, mon collègue Richard et moi, et qui sera distribué demain (1).

J'avais longtemps dédaigné de répondre aux six volumes que Philippeaux a fait imprimer contre ce qu'il appelait alors la cour de Saumur. Tant que je n'ai remarqué dans ses écrits que le désir de se rendre important en dénigrant ses collègues, j'ai pensé qu'il ne convenait pas à des représentants du peuple de réjouir les ennemis de la République par de semblables débats, et ses diatribes sont restées sans réponse.

Mais Philippeaux s'est enhardi par mon silence, et déjà deux fois il a fait imprimer que ses assertions avaient été trouvées si exactes, si fidèles, qu'aucun adversaire n'avait osé les combattre.

Quelques personnes se sont persuadées qu'il s'agissait ici d'une affaire particulière entre lui et moi; des voix s'élevèrent même hier dans cette assemblée pour demander l'ordre du jour lorsque j'offrais de prouver que Philippeaux en avait imposé à la Convention nationale; ils n'ont donc pas voulu ouvrir les yeux ceux qui n'ont pas vu que le grand système de diffamation et

de calomnie contre ceux qui ont servi la liberté avec le plus de courage et d'énergie tenait à une grande conspiration dont Philippeaux s'est cru le chef, et dont il n'a été que l'instrument. Vous ne vous rappelez donc plus les déclamations éternelles contre les agents du gouvernement, ces demandes insidieuses du renouvellement du comité de salut public, dans lequel on espérait introduire d'abord quelques hommes de la faction pour s'emparer ensuite de gré de l'autorité entière? Auriez-vous donc oublié, lors de la grande dénonciation de Philippeaux, l'apparition subite à la barre d'un général flétri depuis longtemps par l'opinion publique, par l'immoralité de sa conduite, et auquel se réunissent en ce moment tous ceux qui lui ressemblent, parce qu'il s'est déclaré ouvertement l'ennemi de Vincent, de Rossignol et de Ronsin? Vous n'avez donc pas suivi la marche tortueuse de ces intrigues qui se démasquent aujourd'hui, qui voudraient faire rétrograder la révolution et neutraliser les mesures salutaires que le peuple a sanctionnées, et qui seules peuvent sauver la patrie?

Vous ne vous apercevez donc pas que ce parti se grossit de tous ceux qui ont quelque sujet de mécontentement ou de crainte, et qu'ils n'accusent que de peur d'être accusés?

Lisez leurs écrits, et vous y trouverez qu'en mentant à leur propre conscience ils n'ont pas eu l'adresse d'être d'accord avec eux-mêmes. Lisez Philippeaux, et vous verrez que ce Westermann, qu'on vous a peint comme le sauveur de la république, était naguères présenté par lui comme l'effroi des patriotes.

Lisez Philippeaux, et vous verrez que Fabre Fond, qu'on destinait sans doute au commandement en chef de l'armée révolutionnaire, avait été dénoncé par lui comme un scélérat dont la tête devait tomber sur l'échafaud, et qu'il n'a changé de langage que parce-qu'il a changé de plume.

Lisez ces éloges fastidieux prodigués à Canclaux et Dubayet, au comte Tuncq et au ci-devant duc de Biron.

Lisez les panégyriques de Roland, de Carra, de Gorsas et de Pétion, que Philippeaux vantait dans son journal pour leur attachement invariable à la cause du peuple.

Comparez-les à ce qu'il disait alors de Marat, à ce qu'il dit aujourd'hui des hommes de la Révolution; lisez et prononcez.

Cependant, au ton d'assurance de Philippeaux, on croirait qu'il a tout vu, qu'il a tout fait, qu'il a déjoué toutes les trahisons, et que la république n'a été soutenue que par son courage.

« Tout a changé de face depuis mon arrivée dans ces lieux », écrivait-il modestement à la Convention nationale, les premiers jours de sa mission.

L'histoire nous retracera peut-être quelque jour les exploits de Philippeaux, les dangers qu'il a courus, les combats auxquels il s'est trouvé.

Quant à présent, on ne connaît encore que sa grande expédition des Ponts-de-Cé, où des boulets caressaient son panache pendant qu'il dînait à Angers, chez le général Duhoux, et d'où il entendait des canonnières l'inviter, sur la brèche, à ne pas tant exposer le représentant du peuple.

Il est constant que Philippeaux ne s'est jamais trouvé à aucune bataille, et qu'il s'est toujours

(1) La suite de l'exposé de Choudieu reproduit presque textuellement sa brochure imprimée: *Pierre Choudieu à ses concitoyens et à ses collègues*, in-8°, 47 p. Imp. nat (AD XVIII^e 306, n° 10; B.N., 8°Le³⁰ 64 bis).

tenu à Nantes pour y faire imprimer son catéchisme moral et religieux, qui devait convertir l'armée catholique tout entière. Cet ouvrage intéressant, et qui n'est comparable qu'aux écrits de l'abbé Audrain sur cette matière, jouirait maintenant d'une grande célébrité s'il eût été brûlé en place publique, comme mes collègues en avaient formé le projet.

Pour moi, qui n'ai point affronté tant de dangers, j'aurai peu de choses à dire de moi. Je présenterai en peu de mots les combats auxquels je me suis trouvé; je ne parlerai de ceux dont je n'ai pas été témoin que d'après les relations des officiers de l'armée, et dont les copies sont dans mes mains. J'opposerai des faits et des dates précises à des accusations dénuées de preuves: je présenterai la vérité toute nue, et ne la déguiserai point sous le masque des Furies.

Je présenterai successivement à la Convention nationale les vingt-six chefs d'accusation, et chacun d'eux sera suivi d'une réponse dans laquelle ceux qui ont déjà jugé Philippeaux seront à même d'apprécier le degré de confiance que mérite cette grande dénonciation.

Citoyens représentants, ouvrez les yeux, et, si vous ne voulez pas que de nouvelles secousses viennent encore mettre la République en péril, prononcez-vous avec énergie: ne souffrez pas qu'on porte atteinte au gouvernement révolutionnaire que vous avez sagement établi. Certes les mesures qu'il est forcé de déployer sont sévères, mais vous les avez jugées nécessaires pour le salut de la patrie, et de nombreux succès vous ont appris que vous aviez bien jugé; ne permettez pas que, par amour-propre ou par passion, on neutralise autour de vous l'opinion publique. Les véritables amis de la liberté doivent sentir combien il importe qu'elle soit fixée fortement au centre commun.

Elle ne peut être un instant ébranlée sans que toute la machine politique n'en éprouve un mouvement irrégulier et dangereux. Le peuple français sait bien qu'entre l'esclavage et la liberté il est un intervalle difficile à parcourir, et ce n'est pas par des peintures chargées et par des réflexions amères qu'il veut être dédommagé de ces maux passagers, mais par la destruction de ses ennemis, par l'affermissement de la constitution et par des lois sages qui assurent son bonheur. Continuez de seconder son énergie, et bientôt il parviendra à ce but si désiré.

Philippeaux a accusé Ronsin et Rossignol et les autres agents du ministère:

« 1° D'avoir désorganisé l'armée de l'Ouest par leur exemple et leurs préceptes; de l'avoir encouragée à tous les actes de licence, au lieu de l'exercer à la discipline militaire. »

Je réponds qu'un des principaux chefs d'accusation contre Biron, et dont la preuve a été complète, lors du procès de ce traître, est de n'avoir jamais organisé son armée. Or Rossignol n'a été nommé général en chef des Côtes de La Rochelle qu'après la destitution de Biron; il a donc trouvé l'armée désorganisée, il ne peut donc être accusé de sa désorganisation. On cherche ici à justifier Biron aux dépens du général sans-culottes et Philippeaux, qui nous révèle tant de trahisons dont il prétend avoir été le témoin, a constamment gardé le silence sur l'auteur le plus connu de nos maux. Il écrivait ainsi, le 17 juillet, au comité de salut public, en se

plaignant de la destitution de ce général:

« Biron a fait ses preuves de bravoure et de patriotisme; il a la confiance de l'armée; il l'a justifiée par des victoires. Si on éloigne de la direction de nos forces un homme de sa trempe, les choses iront de mal en pis. Je crois que le mieux serait de rétablir ce général: sa franchise et ses démonstrations de loyauté m'inspirent la plus haute confiance. »

Le tribunal révolutionnaire n'a pas eu la même confiance que Philippeaux dans le patriotisme et la loyauté de Biron.

Nous n'étions pas aussi du même avis; car, à l'époque où Philippeaux écrivait ainsi, j'étais arrivé à Paris depuis trois jours pour y dénoncer Biron comme un traître.

Qu'on s'étonne après cela si nous avons jugé les événements de la guerre de la Vendée d'une manière si différente.

« 2° D'avoir toujours fait battre cette armée par les brigands, et de leur avoir constamment livré notre artillerie, nos munitions et nos attirails de guerre. »

Réponse. La guerre se compose de revers et de succès, et on ne fait point le procès aux événements heureux ou malheureux, à moins qu'ils ne soient le résultat de la trahison; et à coup sûr on ne prouvera pas que Rossignol soit un traître. Au surplus, cette armée de Saumur, tant de fois calomniée, a plus souvent battu les brigands qu'elle n'a été battue; et quand Philippeaux attribue à Rossignol les déroutes qu'elle a éprouvées, il ne fait pas attention qu'il confond toutes les époques. Rossignol n'a pris le commandement de l'armée qu'après la prise de Saumur, d'Angers et la déroute de Vihiers. Depuis cette époque l'armée n'a essuyé que deux défaites, le 18 et le 19 septembre, et Rossignol était alors malade à Saumur. Il n'a donc pas fait battre constamment cette armée, puisque, le 5 août, elle était victorieuse à Doué; qu'elle chassait l'ennemi, le 5 septembre, des hauteurs d'Erigné; qu'elle le battait, le 14, dans deux endroits différents, à Thouars et à Doué; et qu'enfin, le 17 septembre, elle le chassait de Gonnord et de Vihiers, où chaque colonne de la division de Santerre battit les brigands.

« 3° D'avoir toujours empêché que les différentes colonnes attaquent simultanément pour envelopper l'ennemi et finir la guerre. »

Il est prouvé par les différents plans que Rossignol et Ronsin ont présentés, et par leur correspondance avec le comité de salut public et le ministre de la guerre, qu'ils se sont constamment opposés aux attaques partielles, et la preuve en résulte du plan même de Philippeaux qu'ils ont combattu, et qui a disséminé l'armée des Côtes de La Rochelle sur plus de soixante lieues de circonférence, et placé nos divisions à plus de dix lieues les unes des autres, de manière qu'elles ont toutes été battues séparément sans pouvoir se secourir mutuellement.

« 4° De n'avoir pas voulu seconder la division de Luçon lorsqu'elle se mettait en mesure d'attaquer les rebelles; d'avoir neutralisé les colonnes de droite et de gauche qui devaient s'appuyer; et quand, malgré les obstacles, cette division eut vaincu plusieurs fois les brigands, d'avoir destitué son général la veille au soir d'une action décisive, pour mettre à sa place un Anglais qui fit éclater sa trahison dès le lendemain, 14 août, en procurant à l'ennemi tous les moyens de

battre l'armée, dont la défaite eût mis Rochefort et La Rochelle dans le plus grand danger.»

Il faut d'abord remarquer que la marche de la division de Luçon était un délit militaire, puisque le général en chef n'en avait pas donné l'ordre, et qu'il n'en fut pas même prévenu; elle était d'ailleurs contraire aux arrêtés du comité de salut public, qui désirait qu'on ne risquât pas d'action décisive avant l'arrivée de la garnison de Mayence, et qui, dans toutes ses lettres, recommandait constamment de ne jamais attaquer autrement qu'en masse.

Philippeaux fait ici le procès au comité de salut public pour avoir adopté le seul plan qui pût sauver la République, et qui l'a sauvée; et en soutenant cette opération partielle il n'est pas d'accord avec lui-même, puisqu'il accuse Rossignol d'avoir empêché les attaques simultanées; mais il l'est encore moins avec la vérité.

Il est faux que les colonnes de droite et de gauche eussent reçu l'ordre d'appuyer la division de Luçon, puisqu'elle-même n'avait pas reçu l'ordre de marcher mais une chose qui va donner une idée de la bonne foi de Philippeaux, c'est que, bien loin de neutraliser les colonnes de droite et de gauche, il fut donné de tous les côtés des ordres pour soutenir ce mouvement, aussitôt qu'on en fut instruit par une lettre de nos collègues Bourdon (de l'Oise) et Goupilleau, qui nous parvint à Angers, où nous étions réunis à nos collègues de l'armée des Côtes de Brest, pour concerter les moyens de mettre plus d'ensemble dans les opérations des deux armées.

J'invoque sur ce fait le témoignage de nos collègues Méaulle, Ruelle, Turreau et Cavaignac, qui étaient alors à Angers avec nous. Cette lettre nous parvint à minuit, et avant le jour nous étions tous partis pour nous rendre à nos différentes divisions.

Le lendemain les deux armées se mirent en route; celle de Canclaux, qui était à Ancenis, se porta sur Nantes, entra dans le pays ennemi, et s'avança au-delà de Vihiers. Il n'est donc pas vrai que les colonnes de droite et de gauche aient été neutralisées.

Enfin il n'est pas vrai que le général de la division de Luçon ait été remplacé par un Anglais. Lors de la première destitution du général Tuncq, les représentants du peuple Bourdon et Goupilleau lui continuèrent le commandement, et le nommèrent même général divisionnaire. Il ne fut donc pas remplacé par un Anglais; et lorsqu'il déserta son poste, le 3 septembre, il fut remplacé par le général Lecomte, dont le patriotisme n'a jamais été révoqué en doute, et qui a payé de sa vie son attachement à la république.

Puisqu'on m'a forcé à parler, il faut qu'on connaisse ici la vérité tout entière. On accuse le général en chef d'avoir rappelé à ses devoirs un général qui lui était subordonné, et on appelle cela une trahison. Comment caractérisera-t-on la défense qui fut faite à cette époque, par un représentant du peuple, de correspondre avec le général en chef?

Bourdon (de l'Oise), après avoir menacé Bourbotte, notre collègue, de le faire conduire au château de La Rochelle, après avoir donné le lendemain l'ordre de l'arrêter, ainsi que Rossignol qu'il venait de destituer, signa l'arrêté suivant, sur lequel je ne me permettrai aucune réflexion: la Convention nationale le jugera.

Chantonnay, 19 août.

«Le représentant du peuple Bourdon (de l'Oise), en l'absence de son collègue Goupilleau, prend sur sa responsabilité de requérir le général divisionnaire Tuncq de ne communiquer au général en chef aucuns moyens d'approvisionnement de sa division, ni aucun état de situation de forces de son armée.

«Signé BOURDON (de l'Oise).»

Telle a été dans la Vendée la conduite de ces hommes qui font tant de bruit, et qui par leurs vociférations voudraient empêcher qu'on fit attention aux faits qui les concernent.

«5° De s'être opposé à ce que le général de la colonne de Chinon, qui s'avancait pour délivrer cinq mille hommes de nos frères prisonniers à Cholet, exécutât ce mouvement salutaire, au moment où les rebelles, ayant évacué Cholet pour fondre sur la division de Luçon, furent battus et mis dans une déroute complète; d'avoir ensuite destitué ce général, et incarcéré son adjutant qui venait demander justice.»

Il est vrai que le commandant de la colonne de Chinon fit un mouvement le 14 août pour se porter à Thouars, et de là sur Cholet; mais ce projet était imprudent et mal combiné. Ce général n'avait à ses ordres que quatorze cents hommes, et pour arriver à Cholet il courait les risques d'être taillé en pièces dans un trajet de plus de vingt lieues de pays. D'ailleurs, sans parler de l'inconvénient qu'il y avait à compromettre ainsi un faible détachement, il y avait dans cette opération un défaut de subordination bien dangereux.

Rossignol, qui n'avait point donné cet ordre, et qui ne devait pas le donner à la division de Chinon, puisqu'il avait à Doué une division bien plus près de Cholet, écrivit le 15, au général Rey, que son zèle était inconsidéré, et qu'il avait été mal instruit, puisque le général Salomon s'était porté le 14 en avant de Doué, jusqu'à deux lieues de Cholet, avec un corps de deux mille hommes, et qu'ayant rencontré une colonne ennemie forte de plus de six mille brigands, il avait été forcé de se replier. Il est donc faux que les brigands eussent évacué Cholet.

Quant à la destitution de ce général, elle n'a eu lieu que le 9 octobre, et elle est étrangère à Ronsin et à Rossignol. Le premier avait quitté l'armée, et depuis longtemps il n'était plus adjoint du ministre de la guerre. Le second, alors général en chef de l'armée des Côtes de Brest, avait remis le commandement de l'armée au général Léchelle, qui était arrivé à Saumur le 6, et ce fut ce dernier qui donna les ordres pour le remplacement du général Rey.

«6° Lorsque le comité de salut public eut arrêté un plan de campagne, le 23 août, pour réduire les brigands, par une attaque générale et mieux combinée que toutes les précédentes, d'avoir employé toutes les manœuvres pour faire rétracter ce plan de campagne, d'y avoir opposé la violence même dès leur retour à Saumur, en arrêtant l'armée de Mayence qui descendait à Nantes.»

Il est faux que Ronsin et Rossignol aient arrêté à Saumur la marche de l'armée de Mayence; il est même faux que cette armée ait été arrêtée un seul instant, et j'offre de prouver par la correspondance même de Dubayet que

l'ordre de route qu'il a donné à Tours, le 27 août, et dont copie fut envoyée au comité de salut public, a été exécuté littéralement à moins que Philippeaux n'appelle armée de Mayence un dépôt d'environ deux cents hommes de cavalerie et à peu près autant d'hommes d'infanterie qui n'avaient pu suivre l'armée, et qui arrivèrent à Saumur vers la fin du mois de septembre, et qui n'ayant pu par conséquent entrer en campagne avec l'armée de Mayence, qui était partie de Nantes le 10 furent employés dans le département de la Mayenne pour y détruire une nouvelle Vendée qui s'y était formée. Les besoins et les moments étaient pressants. Les rebelles furent bientôt dispersés; mais si le succès n'eût pas couronné cette opération, Philippeaux l'eût sans doute présentée comme une trahison.

Quant à l'opposition que Ronsin et Rossignol ont témoignée pour le plan de campagne présenté par Philippeaux, le 23 août, au comité de salut public et adopté à Saumur le 3 septembre, elle a été partagée par sept généraux sur dix, et par trois représentants du peuple, qui prévoyaient alors les malheurs qu'il a entraînés. Mais, après avoir combattu ce plan ils ont été, comme nous, les premiers à le seconder et ils ont su faire à la patrie le sacrifice de leurs opinions particulières.

« 7° Quoique le ministre eût reçu ordre de pourvoir à tous nos besoins, d'avoir fait prendre à toutes les munitions de l'armée de Nantes la route de Tours et de Saumur, où elles furent arrêtées, pour grossir quelque temps après, la masse des ressources de nos ennemis; de sorte que cette armée, au moment d'entrer en campagne, se trouva sans un seul habit, sans une seule paire de souliers, sans subsistances ni fonds pour en acquérir, et que les services, tant des fourrages que de l'artillerie, manquèrent le 2 septembre, veille du jour où nous devions entrer en campagne. »

D'abord il est faux que les munitions de l'armée de Nantes aient été arrêtées à Tours et à Saumur. Mais il est bien étonnant que Philippeaux, qui assura le 3 septembre au conseil de guerre que l'armée trouverait à Nantes des canons, des fusils, des munitions et des vivres pour quarante jours, et qui, par cette assertion, entraînera quelques suffrages, se plaigne aujourd'hui d'avoir manqué de tout le 9 du même mois. Il est bien plus étonnant encore que l'armée soit ainsi entrée en campagne le 10, dépourvue de tout, et que le général Canclaux, qui écrivit de Nantes au ministre de la guerre, le 8, le 10, le 11 et le 13, pour lui annoncer l'arrivée de l'armée et son entrée en campagne, ne s'en soit pas plaint une seule fois.

Mais une chose qu'on aura peine à croire, c'est que Philippeaux, qui prétend que l'armée se trouva sans un seul habit, fut témoin à Tours, le 30 août, d'une distribution de plus de 12,000 habits qui furent délivrés à l'armée de Mayence, et cette distribution fut le résultat d'une délibération à laquelle Philippeaux assista, et dont le but était de resserrer les liens de la fraternité entre les volontaires et les bataillons de ligne, en faisant disparaître les habits blancs pour les remplacer par l'habit national; il y fut aussi distribué environ 3,000 fusils. Il est difficile de concevoir comment un représentant du peuple a osé mentir avec autant d'impudence à sa propre conscience, à la tribune de la Convention nationale.

J'invoque sur ce fait le témoignage de nos collègues Merlin (de Thionville), Rewbell et Richard, qui étaient alors à Tours.

« 8° Que cependant l'armée s'étant mise en marche le 10 septembre, et ayant vaincu les brigands sur tous les points, se trouva le 15 à la hauteur où la jonction devait s'opérer avec les colonnes pour cerner les rebelles et investir Mortagne qu'alors Rossignol, et Ronsin qui le dirigeait comme *général-ministre*, envoyèrent ordre aux colonnes de Niort, de Luçon et de Fontenay, qui s'avancèrent sur nous, de retourner dans leurs cantonnement respectifs. »

Comment Philippeaux a-t-il osé avancer que l'armée de Canclaux le trouva le 15 à la hauteur où la jonction devait s'opérer avec toutes les colonnes pour investir Mortagne, conformément au plan de campagne? Il est prouvé que la colonne de droite n'est entrée à Mortagne que le 16, et y est restée en stagnation jusqu'au 21, sans avoir reçu l'ordre de marcher en avant; il est prouvé que le corps de bataille n'avait pas dépassé Clisson le 19, et que son avant-garde n'était encore qu'à la hauteur de Torfou, où elle fut battue ce même jour.

Il est faux que les colonnes de Niort, de Luçon et de Fontenay aient eu ordre de retourner dans leurs cantonnements; et si cet ordre eut existé, Philippeaux, qui a fait imprimer six volumes pour prouver les trahisons de Ronsin et de Rossignol, n'eût pas manqué de faire imprimer une pièce aussi précieuse, et je l'en défie.

Je ne sais pas ce que Philippeaux entend par colonnes de Niort, de Luçon et de Fontenay. On ne connaissait à cette époque que trois divisions: l'une commandée par Chalbos, qui s'était porté à La Châtaigneraie; une seconde commandée par Beffroy, qui s'était portée à Mouilleron, à Bazoges et à Chantonay et la troisième, dite des Sables, commandée par Miaskouski (1), qui s'étaient avancées jusqu'à Saint-Fulgent. Toutes ces positions étaient celles indiquées par le plan de campagne: or il est constant que Chalbos n'a pas quitté les positions de La Châtaigneraie et de Fontenay, et que Beffroy et Miaskouski n'ont pas quitté celles de Saint-Fulgent et de Chantonay. Chalbos était encore à La Châtaigneraie le 17 septembre; Philippeaux a fait imprimer une lettre de lui, datée de cet endroit, le 17.

Un malentendu le détermina à se retirer sur Fontenay, le 18; mais il est faux que Rossignol en ait donné l'ordre. Aussi Chalbos, après lui avoir expédié un courrier pour s'expliquer avec lui, reprit, le 20, sa position à La Châtaigneraie, où il est resté, quoi qu'en dise Philippeaux, jusqu'au 4 octobre, qu'il reçut l'ordre de marcher sur Bressuire et sur Châtillon.

Quant aux divisions de Miaskouski et de Beffroy, la première était encore à Saint-Fulgent le 22, puisqu'elle y a été battue le 23, et la seconde ne s'est repliée qu'après cet échec.

Il est donc faux que le 15 l'armée de Canclaux fût à la hauteur indiquée par le plan de campagne; il est également faux que les divisions de Chalbos, de Miaskouski et de Beffroy aient eu ordre de retourner dans leurs cantonnements, puisque le premier était encore à La Châtaigneraie le 17, le second à Saint-Fulgent le 22, et le troisième à Chantonay le 23.

(1) Pour Mieszkowski.

« 9° Que cet ordre parvenu au général Chalbos le 17, occasionna la déroute de Montaigu et de Saint-Fulgent, où Miaskouski et Beffroy furent complètement battus, que l'armée de Mayence elle-même faillit être taillée en pièces quand elle se trouva seule et sans appui au cœur de la Vendée. »

J'ai prouvé que l'ordre de rétrograder n'avait point été donné, et qu'il n'avait été fait aucun mouvement rétrograde. Il n'est donc pas vrai que le mouvement ait occasionné la déroute de Montaigu et de Saint-Fulgent, puisqu'il n'a pas eu lieu; il est au contraire prouvé que c'est la déroute du 29 à Torfou qui a occasionné celle du 21 à Montaigu et que celle de Montaigu a occasionné celle du 23 à Saint-Fulgent, et qu'enfin la déroute de Saint-Fulgent a forcé la division de Beffroy de se retirer.

Les divisions de Miaskouski et de Beffroy ne se sont donc retirées qu'après la division de Montaigu et même après l'armée de Mayence, puisque son avant-garde se replia le 19 de Torfou sur Clisson. Et comme j'ai prouvé que Chalbos n'avait pas quitté ses positions de La Châtaigneraie et de Fontenay, j'ai prouvé mathématiquement que Philippeaux n'avait pas dit la vérité.

« 10° Que Chalbos ayant retiré ses trois colonnes, le 18, 90,000 patriotes, tant à Coron qu'en avant des Ponts de-Cé, furent accablés le même jour et le lendemain par trois mille brigands, d'après une disposition militaire qui n'a pas d'exemple, que l'armée de Saumur fut rangée sur une seule colonne de huit hommes de front, présentant six lieues de flanc; que l'artillerie formidable de cette colonne fut placée à sa tête dans les gorges de Coron, pendant que l'ennemi occupait les hauteurs dont, malgré les conseils des guides, on ne voulut pas s'emparer; que les brigands s'élancèrent sans obstacle sur cette tête de colonne, se saisirent de nos bouches à feu, foudroyèrent nos malheureux défenseurs de bordées de mitraille avec leur artillerie même, et en firent un carnage horrible. »

J'ai éprouvé dans les deux articles précédents que les colonnes de Chalbos n'avaient point fait de mouvement rétrograde; mais comment Philippeaux, qui prétend que cette retraite eut lieu le 18, peut-il en conclure, en supposant même qu'elle eût été opérée, qu'elle eût pu avoir quelque influence sur l'affaire de Coron, qui eut lieu le 18 au matin, à plus de trente et quarante lieues des différentes divisions de Chalbos ?

Il est faux que l'armée fût composée de 90,000 hommes. Les brigands n'avaient sûrement pas d'intérêt à diminuer leur succès; et dans leur Bulletin du 20 septembre, imprimé à Châtillon, ils annoncent, page 2, n° 10 : « Que l'armée commandée par Santerre était composée d'environ huit mille bleus, et de vingt mille paysans de réquisition. »

L'armée des brigands était forte de vingt mille hommes; elle avait reçu la veille à Cholet un renfort de quatre mille hommes. Il n'est donc pas vrai que 90,000 patriotes aient été battus par trois mille brigands.

Il est également faux que l'armée ait été rangée sur une seule colonne de huit hommes de front, présentant six lieues de flanc. Nous étions arrivés le 17 à Vihiers, sur deux colonnes, et chacune d'elles avait livré un combat à l'ennemi,

la première à Gonnord, et la deuxième en arrivant à Vihiers. Nous passâmes la nuit au bivouac en avant de Vihiers, aux environs du château du Coudray-Monbault. Nos avant-postes furent placés à un quart de lieue de Coron, à une hauteur appelée la Grille des Hommes; c'est là que l'avant-garde prit position, le 18 au matin, pour attaquer Coron; elle marcha non sur huit hommes de front, mais en colonne, sur trois de hauteur; et loin d'occuper six lieues de terrain comme Philippeaux l'a effrontément assuré, elle n'a pas même fait une demi-lieue de chemin. Le corps d'armée ne s'est ébranlé que pour se mettre en bataille sur la hauteur de la Grille, lorsque l'avant-garde est entrée dans Coron. Elle n'a pas quitté cette position pendant le combat. Elle n'a donc pas présenté six lieues de flanc, car du château du Coudray-Monbault à la Grille il n'y a pas une demi-lieue.

Après avoir chassé les brigands de Coron, quelques bataillons se portèrent en avant sur la hauteur qui est au-delà du village. L'ennemi s'était rangé en bataille sur la hauteur du bois de la Roche, sur la route de Vezins; nos tirailleurs se déployèrent à droite et à gauche.

On fit demander de l'artillerie légère à Santerre qui était resté sur la hauteur de la Grille avec le corps d'armée. L'ordre fut mal exécuté, et l'artillerie tout entière s'achemina vers Coron, non dans des gorges, mais dans une grande route large de 80 pieds. Une partie était déjà entrée dans Coron, lorsque Santerre, qui s'en aperçut, donna ordre de la retirer. Pendant ce temps les tirailleurs ennemis avaient repoussé les nôtres, et les bataillons qui s'étaient déployés en avant de Coron, avec une pièce d'artillerie légère et deux obusiers, commençaient à plier.

Santerre, qui s'était porté à Coron de sa personne pour juger les mouvements de l'ennemi, donna l'ordre de se replier sur le corps d'armée qui, comme je l'ai dit, n'avait pas quitté les hauteurs de la Grille, où l'ennemi ne pouvait nous attaquer avec avantage.

La retraite se fit avec un peu de désordre, et l'ennemi s'empara de quelques pièces de 4 dont les avant-trains s'étaient brisés en tournant dans les rues de Coron, d'une pièce de 12 et de deux obusiers qui avaient été portés en avant; mais il est faux qu'il en ait fait usage contre nous. Il ne nous avait pris d'ailleurs aucun caisson, et l'assertion de Philippeaux sera démentie par tous ceux qui, dans cette affaire, ont vu de près le feu de l'ennemi.

Le corps d'armée, composé d'hommes qui ne connaissaient point la guerre, crut la déroute complète en voyant l'avant-garde se replier, et chacun chercha son salut dans la fuite. On fit de vains efforts pour rallier les fuyards; ils ne s'arrêtèrent qu'aux hauteurs de Concourson, en avant de Doué. Il est péri dans cette affaire peu d'hommes par le feu de l'ennemi; mais la frayeur et la fatigue en ont fait succomber beaucoup.

J'étais présent à cette affaire avec mon collègue Bourbotte : nous entrâmes des premiers dans Coron, le sabre à la main, et le général Ronsin était avec nous. Nous en sommes sortis des derniers; il était encore avec nous, et, arrivés à la hauteur de la Grille, nous l'avons trouvé, un drapeau à la main, essayant de rallier les fuyards : pendant ce temps l'ennemi nous canonnait à mitraille.

Il n'est donc pas vrai (comme l'a fait imprimer Philippeaux) que Ronsin fût caché dans une étable comme un lâche coquin. Comment Philippeaux, qui était alors à Nantes, s'est-il persuadé qu'on accorderait quelque croyance à son roman !

L'affaire du lendemain 19 fut plus malheureuse du côté de Beaulieu, et la division de Duhoux y fut complètement battue; mais on ne peut en accuser ni Ronsin ni Rossignol; le premier n'était point à cette seconde affaire, et le second n'a pu commander ni l'une ni l'autre, puisqu'il était alors malade à Saumur.

« 11° Qu'un décret ayant ordonné l'extraction des grains sur les derrières de l'armée, à mesure qu'on pénétrait dans le pays ennemi, Ronsin et Rossignol congédièrent les commissaires de cette opération précieuse, firent incendier des monceaux immenses de grains, et abandonnèrent aux brigands la récolte des plaines de Doué, Thouars, Loudun et l'île Saint-Aubin, si abondante cette année qu'elle eût suffi pour alimenter pendant un an toute l'armée de l'Ouest. »

Le département de Maine-et-Loire avait nommé des commissaires non pour l'enlèvement des grains, comme le dit Philippeaux, mais pour faire des représentations sur le décret qui portait que les repaires des brigands seraient brûlés. Ces commissaires étaient nombreux et choisis parmi les riches propriétaires du pays. Ils se présentèrent à Saumur pour demander que les maisons des patriotes ne fussent point incendiées; nous étions alors à Poitiers, Richard et moi, par ordre de la Convention nationale, pour y chercher les auteurs d'un complot contre l'unité de la République. Bourbotte les reçut seul, et leur représenta que le décret qui ordonnait que les repaires des brigands seraient brûlés ne portait point d'exception; que d'ailleurs les maisons des patriotes étaient devenues elles-mêmes les repaires des brigands, et qu'elles seraient également détruites, puisque l'intérêt public le commandait; qu'au surplus la nation, toujours juste, avait promis des indemnités aux patriotes qui auraient essuyé des pertes dans cette malheureuse guerre.

C'est ainsi que Bourbotte les congédia; et si nous eussions été à Saumur, notre avis eût été conforme à celui de nos collègues; nous y arrivâmes le lendemain, et nous applaudîmes à sa fermeté. Ces commissaires n'ont donc pas été congédiés par Rossignol et Ronsin.

Il est également faux qu'il ait été incendié des monceaux immenses de grains. Il se peut que des malveillants, qui étaient en grand nombre dans nos armées, puisqu'on y a reconnu des émigrés, et qui se répandaient dans les campagnes pour piller, aient incendié quelques métairies où il se trouvait du grain qu'on n'avait pas eu le temps de porter sur les derrières; mais les représentants du peuple et les généraux ont fait tout ce qu'ils ont pu pour l'empêcher et pour remplir à cet égard le vœu de la Convention, autant que la rapidité de nos marches a pu le permettre.

Quant aux plaines de Doué, de Thouars, de Loudun et l'île Saint-Aubin, dont les récoltes, selon Philippeaux ont été abandonnées aux brigands, il est bon de remarquer que nos armées ont presque toujours été stationnées à Doué et à Thouars et tout le monde sait que ces plaines

sont en arrière des positions que nous occupions. Il serait même facile de prouver, par le compte du citoyen Mary, inspecteur des vivres, que la division de Thouars a été constamment approvisionnée par les prises faites sur l'ennemi. Celle de Doué a été longtemps alimentée de la même manière.

Enfin Philippeaux n'a pas même consulté sa géographie quand il a abandonné aux brigands l'île Saint-Aubin et le district de Loudun; je lui conseille d'ouvrir la carte du pays, et il verra que l'île Saint-Aubin, où l'on ne récolte que du foin, est au-delà de la Loire et même au-delà de la Mayenne et de la Sarthe, et bien certainement les brigands n'y sont jamais entrés; il y verra aussi que le district de Loudun est en arrière de Thouars, et j'atteste qu'il n'est jamais entré dans la ville de Loudun qu'un détachement de cinquante à soixante brigands, commandé par Bruvollier, qui s'y porta quelques jours après la prise de Saumur, non pour chercher les grains qui n'étaient pas encore récoltés, mais bien pour enlever sa femme et la caisse du district.

« 12° Philippeaux dit dans sa lettre que, quand la Société populaire de Saumur voulut dénoncer tous ces faits à celle des Jacobins, les satellites du ministre vinrent l'opprimer jusqu'au lieu de ses séances, par des cris de fureur et des gestes menaçants. »

Ce ne sont point les satellites du ministre qui élevèrent la voix dans la Société populaire de Saumur; ce furent trois représentants du peuple qui, indignés de voir des intrigants et des étran-gers calomnier avec autant d'impudence, observèrent à la Société qu'on la trompait; l'un d'eux interpella les militaires qui étaient présents à la séance de déclarer s'il n'avait pas dit la vérité, et de toutes les parties de la salle il s'éleva des voix pour confirmer ce qu'il avait avancé: des députés appelés des Sociétés environnantes furent témoins de cette scène, et en furent tellement indignés que quelques jours après ils vinrent demander aux représentants du peuple la dissolution de la Société de Saumur.

Cependant l'intrigue triompha le lendemain; et la preuve que la Société ne fut point opprimée, c'est que cette dénonciation fut imprimée, et c'est là sans doute où Philippeaux a puisé toutes les absurdités qu'il a débitées.

« 13° Que l'armée de Nantes ayant reçu de Saumur, les 24 et 27 septembre, l'invitation de regagner son ancienne position, avec promesse de la faire soutenir par les colonnes du sud-ouest, que commandait Chalbos, les généraux s'empressèrent de déférer à cette proposition; qu'elle fut maîtresse, en peu de jours, des clés de Mortagne, et joignit le corps de Beffroy, l'un des lieutenants de Chalbos, qu'alors un nouvel ordre de Saumur, du 2 octobre, changea la marche des colonnes du sud-ouest, pour laisser l'armée de Mayence seule aux prises avec l'ennemi; qu'elle fut investie par toutes les forces vendéennes, dont elle défit complètement la principale armée, le 6 octobre, à Saint-Symphorien; que cette victoire ouvrait toutes les routes de Mortagne et de Cholet; mais qu'au moment où on s'ébranlait pour cette expédition décisive, elle fut paralysée par la destitution des généraux victorieux, dont un général mit dans les fers. »

Je ne répondrai à cet article qu'en copiant ici

l'arrêté du conseil de guerre de Saumur, du 2 octobre :

« Le général Chalbos partira de La Châtaigneraie le 4 octobre, et se rendra à Bressuire, le 7. Le corps commandé par le général Lecomte se réunira à Chalbos.

« La division de Doué partira le 4 pour faire sa jonction avec celle de Thouars. Ces deux divisions réunies partiront de Thouars le 5, pour se joindre à Bressuire, le 7, à la division de Chalbos.

« Le général Beffroy restera avec les troupes qu'il commande pour la défense de Luçon, et le général Miaskouski pour la défense des Sables.

« Les généraux se concerteront à Bressuire, pour la marche qu'ils tiendront pour l'attaque de Châtillon, et instruiront le général en chef des mesures qu'ils auront prises.

« Il sera envoyé copie du présent arrêté au général Canclaux. »

Comment peut-on dire après cela que la marche des colonnes du sud-ouest a été changée, puisque Beffroy et Miaskouski ont reçu ordre de conserver la position qu'ils occupaient ?

Comment ose-t-on assurer que l'armée de Mayence fut laissée seule aux prises avec l'ennemi, tandis que les divisions de La Châtaigneraie, de Thouars et de Doué pénétraient, le 4 octobre, dans le pays ennemi, et qu'elles étaient à Bressuire le 7 au matin ?

Enfin, comment a-t-on osé avancer que la victoire du 6 octobre, à Saint-Symphorien, a ouvert les portes de Mortagne et de Cholet, tandis que, pour entrer seulement dans Châtillon, il nous a fallu livrer deux batailles, l'une le 9 et l'autre le 11 octobre, et que ce n'est que le 14 et le 16 que les armées réunies sont parvenues à s'emparer de ces deux villes après quatre combats sanglants ?

Nous n'abandonnions pas l'armée de Mayence lorsque nous battions l'ennemi au moulin du Bois-aux-Chèvres, et que notre division s'emparait de Châtillon, l'un des principaux repaires des brigands.

Nous n'abandonnions pas l'armée de Mayence lorsque, le 11, nous battions de nouveau les brigands qui étaient venus nous attaquer à Châtillon.

Nous n'abandonnions pas l'armée de Mayence lorsque, le 14, la division de Luçon entra avec elle à Mortagne, après avoir chassé des Herbiers un corps de trois mille brigands.

Nous n'abandonnions pas l'armée de Mayence lorsque, le 15, la division de Luçon soutenait seule le feu de l'armée des brigands à Saint-Christophe, où elle eût été taillée en pièces si le général Beaupuy ne fût venu à son secours avec l'avant-garde de Mayence.

Enfin, nous n'abandonnions pas l'armée de Mayence quand, le 16, les divisions de Luçon, de La Châtaigneraie, de Thouars et de Doué, commandées par Chalbos, entraient avec elle dans Cholet.

Et Philippeaux a osé dire, dans un de ses écrits, que l'ordre du 2 octobre était une trahison !

Mais Philippeaux a jugé de Nantes toutes les opérations de la guerre, comme il a pris les Ponts-de-Cé en dinant à Angers chez le général Duhoux.

« 14° Que la première opération du nouveau général de l'armée de l'Ouest fut de laisser pren-

dre aux brigands l'île de Noirmoutier, Machecoul et l'île de Bouin; de faire évacuer Montaigu, brûler huit milliers de poudre qui s'y trouvaient, un magasin de riz, douze mille rations de pain, et pour un million d'effets de campement. »

Philippeaux ressuscite ici les morts pour les calomnier. Tout le monde sait que les premiers pas de Léchelle dans la Vendée furent marqués par des victoires; et, quoi qu'on ait dit qu'il n'avait fait qu'exécuter les plans de Canclaux et de Dubayet, il n'en est pas moins vrai que les plans de ces généraux, pour l'exécution desquels ils n'ont jamais mis l'activité nécessaire, ont été puissamment secondés par la marche des divisions de Saumur et de La Châtaigneraie sur Châtillon et sur Cholet, et par la marche de la division de Luçon sur les Herbiers, sur Cholet et sur Mortagne.

Léchelle arriva le 6 octobre à Saumur, où il trouva deux membres du comité de salut public. Il y prit avec eux communication de l'arrêté du conseil de guerre du 2 octobre, et il donna à l'instant même des ordres pour son exécution. Il partit le 7, avec nos deux collègues, pour se rendre à Nantes, afin de diriger les mouvements des armées de Brest et de Mayence, et de mettre de l'ensemble dans les opérations, ce qu'on n'avait jamais pu obtenir sous le règne de Canclaux. L'événement a mis à même de juger si cette opération a concouru puissamment à l'anéantissement des brigands.

Léchelle écrivait au ministre de la guerre, le 11 octobre, de Montaigu : « qu'il comptait sur le plan arrêté le 2 octobre à Saumur, et que la grande attaque qui devait être une suite de ces mouvements combinés pourrait s'effectuer le 14 ou le 15. »

Ce n'est donc pas Canclaux qui a conçu à Saumur le plan, puisqu'il n'était pas à ce conseil de guerre du 2 octobre. Quant à la prise de Noirmoutier, de Machecoul et de l'île de Bouin, elle est due à l'imprudence de Canclaux, qui, en s'avancant dans le pays, n'avait pas assuré ses derrières. Je suis en état de représenter des lettres de Canclaux et de nos collègues, qui portent que l'armée a pris avec elle pour douze jours de vivres, parce qu'il était possible que ses communications avec Nantes fussent coupées.

Pour le surplus, je défie Philippeaux de prouver qu'il ait été brûlé à Montaigu huit milliers de poudre, douze mille rations de pain, et pour un million d'effets de campement. Il a été mal instruit de ce fait, et j'ai la certitude que tous les effets de campement qu'on avait d'abord crus perdus se sont retrouvés; et sur ce fait je m'en rapporte au témoignage de notre collègue Gillet.

« 15° Qu'après l'expédition heureuse de Mortagne et Cholet, due tout entière à la bravoure de nos soldats, l'état-major laissa passer la Loire aux brigands qu'on pouvait noyer dans ce fleuve. Qu'outre le temps qu'ils employèrent à effectuer ce passage, ils restèrent trois jours disséminés çà et là dans le plus grand désordre, mourant de faim et sans savoir quelle route tenir; qu'on leur laissa le temps de se rallier et de digérer un système militaire. »

Je pose en principe que Philippeaux n'est pas en état de dire quel jour et dans quel endroit les brigands ont passé la Loire. Il ne suffit pas d'avancer que l'état-major laissa passer la Loire aux brigands qu'on pouvait noyer dans le fleuve. Il eût fallu dire : les brigands ont passé

la Loire tel jour et à tel endroit : l'armée était à telle hauteur; elle pouvait s'opposer à la marche de l'ennemi et elle n'a fait aucun mouvement pour l'arrêter. Mais le prudent Philippeaux, qui n'a jamais quitté Nantes, ne pouvait pas suivre les mouvements de l'armée; aussi a-t-il dénaturé tous les faits, parcequ'il n'a été témoin d'aucun.

Il me suffira, pour répondre à cette accusation, de rappeler que l'armée n'entra à Cholet que le 16 octobre; qu'elle y fut attaquée le 17 après-midi, et qu'après un combat sanglant elle repoussa l'ennemi jusqu'à Beaupreau, où l'avant-garde entra dans la nuit par surprise. Le corps d'armée, excédé de fatigues, se rendit à Beaupreau le 18. Dans la nuit du 18 au 19, un parti de cavalerie se porta sur Saint-Florent, d'après l'avis qu'on reçut à minuit qu'une colonne des brigands passait la Loire devant Varades. Le 19, l'avant-garde de Mayence marcha à Saint-Florent, où elle fut canonnée toute la journée par les brigands, qui avaient établi une batterie à La Meilleraye pour empêcher le passage de la Loire. Le 20, elle fut soutenue par la division de Luçon.

Pendant ce temps il se tenait à Beaupreau, le 19, un conseil de guerre dans lequel il fut arrêté que l'avant-garde continuerait de harceler l'ennemi, soit en passant la Loire à Saint-Florent, soit en se portant sur Angers par la rive gauche de la Loire, dans le cas où cette ville serait menacée, et que le corps d'armée se porterait directement sur Nantes, qui se trouvait alors sans défense, et qui pouvait tomber au pouvoir des brigands s'ils eussent porté leurs pas de ce côté. Léchelle était d'avis de continuer de poursuivre l'ennemi avec l'armée tout entière; mais on lui observa que le passage de la Loire présenterait des difficultés et des lenteurs, et que pendant ce temps les villes de Nantes et d'Angers pourraient tomber au pouvoir des brigands. Il céda à l'avis de la majorité; en conséquence le corps d'armée se mit le 19 en marche sur Nantes, où il arriva le 20, pour en repartir le 21 sur deux colonnes, dont l'une fut dirigée sur Rennes, et la seconde, aux ordres de Léchelle, sur Ancenis.

J'ai dit que l'avant-garde était arrivée à Saint-Florent le 19; elle y trouva plusieurs pièces de canon que l'ennemi avait été forcé d'abandonner. Dans la nuit du 19 au 20, des espions que j'avais envoyés à la découverte vinrent me rapporter qu'une colonne des brigands, pressée sans doute par le corps d'armée qui avait dirigé sa marche sur Nantes, passait la Loire devant Ancenis. J'eus d'abord peine à croire à cet avis, parceque je savais que notre collègue Méaulle était dans cette ville avec une forte garnison; cependant j'en donnai avis au général Beaupuy, qui à l'instant même envoya un parti de cavalerie : à la pointe du jour notre collègue Merlin partit à la tête d'un second détachement pour soutenir le premier, et le résultat de cette opération fut la prise de onze pièces de canon.

Il est donc faux que l'ennemi n'ait pas été inquiété dans son passage; il est donc faux que l'état-major ait laissé passer la Loire aux brigands; mais il est vrai qu'on eût pu les noyer dans ce fleuve, si les postes de l'armée de Brest, qui occupaient Varades et Ancenis, eussent opposé quelque résistance. C'est à notre collègue Méaulle, qui était dans cette division, à répon-

dre à Philippeaux, et je suis sûr qu'il ne sera pas embarrassé. Pour moi, je ne parle que de ce que je connais.

Il est faux aussi que les brigands aient erré çà et là pendant trois jours après leur passage; ils ont passé la Loire le 18 à Varades, et le 19 à Ancenis, et, sans s'arrêter, ils ont pris les routes de Châteaubriant et d'Ingrandes. Le 19, ils avaient déjà des postes avancés jusqu'aux environs de Saint-Georges, à quatre lieues d'Angers; et pendant que le général Olanier, qui s'était porté en avant d'Angers avec la garnison de cette ville, les arrêtait dans leur marche, nous nous portions, le 20, avec l'avant-garde de Mayence, sur les Ponts-de-Cé par la rive gauche de la Loire, et, par une marche forcée, nous arrivâmes dans le jour, avec la cavalerie, à Angers, où nous apprîmes que les brigades se portaient sur Segré et Château-Gontier. Nous fîmes arrêter l'infanterie aux Ponts-de-Cé parce qu'elle était excédée de fatigues, et que, pour la conduire de Saint-Florent à Angers dans un jour, on avait plutôt consulté son courage que ses forces. Le 21, elle arriva dans cette ville. Le 22, elle en partit pour se mettre à la poursuite de l'ennemi; et le 23, elle entra dans Château-Gontier, que les brigands avaient évacué à notre approche. Le 24, nous fûmes joints par la brigade de Westermann, et, sans prendre de repos, nous marchâmes le même jour sur Laval, où l'ennemi nous attendait.

Il n'est donc pas vrai que l'ennemi ait passé la Loire sans être inquiété, puisque nous lui avons enlevé onze pièces de canon devant Ancenis, et plusieurs autres devant Varades. Il n'est donc pas vrai qu'il ait erré çà et là pendant trois jours après son passage, puisque le 19 il marchait sur Angers. Enfin il n'est donc pas vrai qu'on lui ait laissé le temps de se rallier, puisque le 20 l'avant-garde arrivait à Angers, et qu'elle l'a constamment harcelé sans lui donner un seul jour de repos.

« 16° Qu'ensuite on permit aux brigands de prendre Craon, Château-Gontier et Laval, où mille atrocités furent commises; que quatre mille hommes seulement envoyés à la poursuite de l'ennemi furent enveloppés et mis en pièces; que le lendemain, pour réparer ce désastre, Chamberlin, qui commandait huit cents hommes à Châteaubriant, eut ordre d'aller avec cette force minime attaquer l'armée victorieuse. »

Il eût été difficile d'empêcher les brigands de s'emparer des villes de Château-Gontier et Laval, puisqu'elles étaient sans défense. Quant à la ville de Craon, ils n'y sont pas entrés à cette époque. Tout ce qu'on pouvait faire était de les poursuivre sans leur donner de relâche, et je pense l'avoir suffisamment prouvé dans l'article précédent.

J'ai dit que le corps d'armée était parti de Nantes le 21 sur deux colonnes. La première, commandée par Westermann, nous joignit à Château-Gontier le 24; le reste de l'armée n'y arriva que le lendemain. De faux rapports nous annonçaient que les brigands évacuaient Laval. Westermann, qui se trouvait le plus ancien général de brigade, donne l'ordre à midi de marcher sur cette ville : nous y arrivons à la nuit. L'ennemi nous attendait, et engagea le premier le combat, qui fut très opiniâtre de part et d'autre, et dura près de trois heures; mais il est faux que notre avant-garde ait été enveloppée et

taillée en pièces. Elle a fait une retraite honorable et en bon ordre, et n'a perdu ni canons ni caissons. Elle a pris une position à une lieue en arrière du champ de bataille, et elle y a bivouaqué. Elle n'a donc pas été enveloppée, elle n'a donc pas été taillée en pièces.

Le lendemain 25, le corps d'armée est venu la relever et occuper la position où elle avait passé la nuit. Le 26, l'armée entière a marché de nouveau sur Laval, et elle y a été battue. Ce fut avant ce dernier combat que l'adjudant-général Chambertin reçut l'ordre de marcher sur Laval, non pour attaquer avec huit cents hommes une armée qui n'était point encore victorieuse, mais pour opérer sa jonction avec l'armée qui devait attaquer Laval, et couper la retraite à l'ennemi.

C'est ainsi que, confondant toutes les époques, Philippeaux est parvenu à dénaturer tous les faits.

« 17° Qu'après le passage de la Loire un nouveau commandant de la place de Nantes, nommé Boivin, envoyé par les bureaux de la guerre, laissa toutes les avenues de cette ville dégarnies et sans défense, malgré l'ordre qu'il en avait reçu; qu'il faisait partir en même temps un trésor de 6 millions et soixante chevaux superbes, sous l'escorte de vingt-cinq chasseurs à cheval, sur une route dont l'armée ennemie était maîtresse. »

Je pourrais me dispenser de répondre à cet article, puisqu'il a été démenti par un officier de l'armée dans un placard affiché sur tous les murs de Paris et signé Gallavert; mais je dois déclarer ici que le citoyen Boivin, que Philippeaux présente comme un traître, est connu dans l'armée pour un excellent patriote et pour un officier sage et intelligent. Il n'a point été envoyé par les bureaux de la guerre, mais choisi par les représentants du peuple pour apaiser les troubles de la Mayenne, à la fin de septembre; et c'est pour reconnaître les services qu'il a rendus qu'il a été nommé par eux adjudant général provisoire. Quant au prétendu danger qu'a couru la ville de Nantes et le trésor que Boivin livrait à l'ennemi, je demanderai à Philippeaux de nous indiquer quelle était la route dont les brigands étaient maîtres à cette époque, et je lui prouverai, quand il le voudra, qu'ils n'ont pas approché de Nantes, puisqu'en évacuant Ancenis et Varades ils ont pris la route de Châteaubriant et d'Ingrandes. Je m'en rapporte sur ces faits au témoignage de notre collègue Gillet, qui était alors à Nantes, et qui est bien éloigné de partager l'injustice de Philippeaux sur le compte du citoyen Boivin.

Philippeaux a fait imprimer que Léchelle s'était empoisonné pour échapper à la peine due à sa trahison. La vérité est que Léchelle est tombé malade à Angers, et qu'il a succombé à Nantes au chagrin de se voir accusé d'être la cause des malheurs de son pays. Il a emporté en mourant l'estime et les regrets de tous ceux qui l'ont connu; et notre collègue Bellegarde, son ami et compatriote, a dans ses mains des lettres de personnes qui ne l'ont pas quitté dans sa maladie et qui donnent un démenti formel à Philippeaux.

« 18° Qu'un autre général, nommé Olanier, recommandé par les bureaux de la guerre comme le plus brave militaire de l'Europe, s'étant porté à Craon avec cinq mille hommes, pour appuyer

l'armée de l'Ouest, évacua ce poste avant même d'avoir vu l'ennemi; que retiré à Châteaubriant, dont la position était inaccessible et les habitants déterminés à vaincre, il abandonna aussi cette place à la merci des brigands, lorsqu'ils étaient à dix lieues. »

J'ignore si le général Olanier a été recommandé par les bureaux de la guerre comme le plus brave militaire de l'Europe. Je ne connais ni ses talents, ni son courage; mais tout ce que je sais, c'est qu'il était impossible, après la déroutée de Laval, de tenir le poste de Craon avec cinq mille hommes, et qu'on serait mal fondé à lui faire un crime de l'avoir évacué, puisque l'armée tout entière se replia sur Angers, et ne conserva pas la position du Lion-d'Angers, quoiqu'elle eût une rivière en avant d'elle.

« 19° Qu'au moment de cette défection Rossignol désarmait les habitants de La Guerche, commune la plus patriote d'Ille-et-Vilaine, qui deux fois s'était levée en masse pour venir au secours de Nantes, où elle était encore huit jours auparavant. »

A cette époque, loin de désarmer les habitants de La Guerche, Rossignol marchait au contraire de Rennes à La Guerche, pour rallier les débris de l'armée d'Olanier, et défendre ce poste qui eût ouvert aux brigands la route de Rennes. Il y arriva le 10 brumaire (31 octobre); il y séjourna le 11, et il ne quitta cette ville que lorsqu'il eut la certitude que l'ennemi se portait sur Vitré ou sur Mayenne.

Il est faux que les habitants de La Guerche aient été désarmés, et j'invoquerai sur ce fait le témoignage de mon collègue Pocholle, qui n'a pas quitté Rossignol dans cette opération, et qui eût été le premier à le dénoncer s'il eût désarmé des patriotes.

« 20° Que de La Guerche il se rendit à Vitré, forteresse inexpugnable, qu'il fit désarmer, en ordonnant à la garnison de se replier sur Rennes; que la garde nationale ayant reçu le même ordre fit des réclamations aussi pressantes que vaines pour obtenir qu'on lui permit de se défendre seule contre les brigands. »

Rossignol passa à Vitré les journées du 12 et du 13 brumaire, qu'il employa à passer en revue les gardes nationales des environs qui s'y étaient rassemblées; il congédia quelques paysans qui étaient sans armes et qui ne pouvaient que mettre du désordre dans les rangs: c'est là, sans doute, ce que Philippeaux appelle un désarmement. Il repartit le 13 pour se rendre à Rennes avec notre collègue Pocholle; et loin d'abandonner la forteresse de Vitré, qui est cependant loin d'être inexpugnable, il y laissa les troupes qui s'y trouvaient.

Il quitta cette ville sans prévoir qu'on l'évacuerait. On apprit, dans la nuit du 13 au 14, la prise de Fougères, et un conseil de guerre, qui se tint à Vitré dans la nuit, et auquel Rossignol n'assista pas, puisqu'il était à Rennes, décida que la garnison de Vitré se replierait sur cette ville.

Il était d'un grand intérêt de défendre la ville de Rennes, et ce fut par cette raison qu'on abandonna celle de Vitré, qui était moins importante. La prise de Rennes était alors si possible que l'ennemi s'avança jusqu'à Saint-Jean-du-Cormier, et qu'il ne se retira qu'avec la certitude que Rennes serait bien défendu par la

garnison de Vitré. Rossignol n'a donc point abandonné la ville de Vitré, puisque la garnison ne l'a évacuée que par l'arrêté d'un conseil de guerre auquel il n'assista pas : il n'a donc point ordonné son désarmement :

« 21° Que le 19^e bataillon d'infanterie légère, distingué par son intrépide bravoure, fut distrait de la garnison de Fougères et envoyé seul à Erné, pour reprendre ce poste qu'occupaient quinze mille rebelles; que, sans raisonner son obéissance, il se battit en désespéré, fut réduit de huit cents à deux cents hommes, et qu'une compagnie de canonniers de Paris, dite de la Réunion, fut massacrée tout entière. »

J'ai passé près de neuf mois dans l'armée, et je n'ai pas rencontré un seul bataillon de ligne au complet de huit cents hommes; ils sont presque tous restés sur l'ancien pied; ceux même qui ont été formés au commencement de juin à Orléans, des différents corps arrivés de l'armée du Nord, n'ont été portés qu'à cinq cents; partant de là, les six cents hommes que Philippeaux suppose morts pourraient se réduire à trois cents.

Mais, si on s'en rapporte au comité de la guerre, il est prouvé par les états qui lui ont été fournis que la plupart des bataillons de ligne sont réduits à 250 hommes; ainsi les 600 hommes de Philippeaux pourraient se réduire à 50 hommes, puisqu'il en laisse vivre 200; et, si nous disputons bien, peut-être encore qu'on en pourrait rabattre.

Au surplus, ce fait ne peut regarder Rossignol qui n'était point à Fougères, et qui n'a ordonné aucun mouvement. Celui qui commandait alors à Fougères et qui a dirigé cette opération ne sera sûrement pas soupçonné de trahison; c'est un brave sans-culotte du faubourg Saint-Antoine, choisi par les vainqueurs de la Bastille pour être un de leurs, chef dans la 35^e division de gendarmerie nationale qui a donné tant de preuves de dévouement dans la Vendée, et certes les vainqueurs de la Bastille se connaissent aussi bien que Philippeaux en courage et en patriotisme.

« 22° Qu'après ces désastres, la garnison de Fougères, dirigée en sens inverse de tous les principes, fut taillée en pièces, et qu'alors les frontières maritimes furent ouvertes à l'ennemi. »

Je ne sais pas si Philippeaux se connaît bien en principes, mais tous les militaires diront que le poste n'était pas tenable. Il suffit aussi de jeter les yeux sur la carte pour se convaincre que cet événement n'a pas plus laissé à découvrir nos frontières maritimes que le combat du 6 octobre à Saint-Symphorien n'a ouvert les portes de Mortagne et Cholet.

Cette affaire est sûrement très malheureuse, mais on a beaucoup exagéré notre perte, et on n'est pas de bonne foi quand on l'attribue à Rossignol, qui ne pouvait y envoyer de secours. Son armée était alors réduite à quelques bataillons et aux gardes nationales des environs. Tout l'espoir des habitants du pays se fondait sur l'armée de Mayence, qui était retenue à Angers par le manque de souliers. Ce ne fut que le 25 que s'opéra la jonction de l'armée des Côtes de Brest avec celle de l'Ouest, et la prise de Fougères est du 13 au 14.

Quel est donc ce système de perfidie par lequel, en ne présentant jamais les faits tels qu'ils

sont, on voudrait rendre un général responsable des événements qui lui sont étrangers ?

Rossignol, dans toute cette guerre, n'a donné d'ordres que d'après l'avis des conseils de guerre auxquels assistaient les représentants du peuple et les généraux. Sa conduite a toujours été celle d'un sans-culotte et d'un ami de la liberté; et malgré les éloges fastidieux que Philippeaux a donnés sans cesse à Tuncq, à Dubayet et à Canclaux, on ne croira pas, sur son attestation, au patriotisme d'hommes qui étaient, il n'y a qu'un an, les champions les plus ardents du royalisme, et l'on se persuadera plus difficilement encore que des sans-culottes, qui se sont distingués à toutes les grandes époques par le dévouement le plus entier à la république, soient devenus tout-à-coup ses plus ardents ennemis et les partisans de la royauté qu'ils ont détruite.

Un fait remarquable, et que je ne dois pas omettre ici, c'est qu'au moment où la ville de Rennes fut menacée un prêtre se présenta à la Société populaire, y déclama fortement contre Rossignol et parvint à surprendre une Adresse à la Convention en faveur de Canclaux et de Dubayet. C'est ainsi qu'en faisant perdre, par tous les moyens possibles, la confiance aux généraux, on préparait de nouveaux succès aux brigands.

« 23° Philippeaux prétend qu'au retour de Granville, où les brigands furent repoussés d'une manière si glorieuse, il était facile de les ensevelir dans les marais de Dol; qu'une avant-garde seulement de trois mille hommes leur fut opposée, les battit deux fois de suite, mais succomba enfin sous l'avantage du nombre, faute d'être secourue par le gros de l'armée, que Rossignol tenait à sept lieues du champ de bataille; qu'ensuite cette armée elle-même fut mise en déroute; qu'au nombre des victimes sacrifiées dans cette affreuse journée étaient neuf cents Brestois pères de famille et tout le 41^e régiment; que Rossignol s'enfuit à Rennes, dont il disposa l'évacuation, et que le Morbihan s'insurgea dès le lendemain. »

Comme nous n'étions présents à l'affaire de Dol ni Philippeaux ni moi, nous ne pouvons ni l'un ni l'autre exiger qu'on nous croie sur parole; il faut donc s'en rapporter aux militaires qui ont pu juger les généraux dans les différents combats qui s'y sont livrés.

Je copie ici littéralement le compte qui a été rendu au ministre de la guerre par l'adjudant-général Rouyer, envoyé par le conseil exécutif, et par ordre du comité de salut public, pour surveiller les opérations.

Antrain, 1^{er} frimaire.

« L'avant-garde commandée par Marigny et Westermann s'est trop pressée d'attaquer Dol; elle y est entrée dans la nuit du 30 brumaire au 1^{er} frimaire; elle a d'abord battu les brigands, qui, revenus de leur première terreur, se sont ralliés et l'ont battue à leur tour; la deuxième colonne n'a pu arriver assez tôt pour la soutenir. Cependant, arrivée à portée de l'ennemi, elle a fait bonne contenance et a soutenu son feu. Ensuite est arrivée la troisième colonne, qui a également soutenu le feu jusqu'à extinction de munitions. On en est venu à l'arme blanche, et la victoire semblait se prononcer pour nous, lorsqu'un ou deux bataillons, en fuyant, ont entraîné

une grande partie de l'armée. Les représentants du peuple et les généraux ont fait de vains efforts pour la rallier. L'armée a cependant repris sa position à Antrain; les soldats étaient excédés de fatigues, et la nuit approchait : on n'a pas jugé à propos d'attaquer de nouveau. Tout le monde se rapporte à dire que l'on a fait une ample déconfiture des brigands, dont la perte est plus considérable que la nôtre.

« Il y a, ce me semble, à examiner pourquoi, entraînés par leur ardeur ou par cet amour excessif de la gloire, quelques généraux préviennent l'heure, le lieu et le mode du combat, tandis qu'une attaque simultanée peut seule assurer le succès.

« *L'adjudant-général ROUYER.* »

Il n'est pas vrai qu'on n'ait opposé aux ennemis qu'une avant-garde de trois mille hommes.

Il n'est donc pas vrai que Rossignol tint l'armée à sept lieues du champ de bataille, puisque toutes les divisions de l'armée se sont battues.

Le lendemain l'ennemi sortit de Dol pour se retrancher sur les routes de Pontorson et d'Antrain. Westermann reçut ordre de prendre une position en avant de Pontorson et de s'y tenir sur une défensive active.

Rossignol fit sortir l'armée qui était à Antrain, et lui fit également prendre une position avantageuse en avant de cette ville.

A deux heures après midi rien n'annonçait que l'ennemi dût attaquer. Aucun mouvement de sa part ne le faisait présumer, quand une vive canonnade annonça que Westermann était aux prises avec les brigands. Rossignol donna à l'instant l'ordre à une partie de troupes légères de sortir de la ligne et d'inquiéter l'ennemi. Les représentants du peuple et les généraux se portèrent en avant pour reconnaître les projets des brigands. Bientôt ils s'aperçurent qu'ils descendaient en grand nombre et se disposaient à attaquer. Le corps porté en avant, loin de s'opposer à leur marche, prit la fuite. L'armée placée avantageusement arrêta l'ennemi pendant quelque temps; mais une terreur panique s'en empara et entraîne une déroute complète. L'ennemi l'a poursuivie jusqu'à Antrain et même au-delà.

On a fait de vains efforts pour rallier l'armée, et pour ne la pas voir entièrement se débander, il a fallu la laisser filer par Rennes.

Nos collègues Bourbotte et Prieur (de la Marne) n'ont point quitté Rossignol, et, s'il eût trahi les intérêts de la république, ils n'eussent pas abandonné à Philippeaux, qui était alors à Paris, le soin de dénoncer une trahison dont ils auraient été les témoins : autrement il faut qu'il les accuse d'en avoir été les complices.

« 24° Qu'à Angers, pendant deux jours que dura le siège, les lieutenants de Rossignol, cachés dans leurs maisons, s'occupèrent uniquement de préparer une fuite honteuse; que les soldats et gardes nationaux, n'ayant pu être découragés par cette conduite, parvinrent seuls avec Ménard et Beaupuy à repousser les brigands; qu'alors ils conjurèrent les officiers supérieurs de faire une sortie décisive contre l'ennemi en déroute, et ne purent l'obtenir; que Rossignol arriva six heures après la levée du siège, pendant lequel il s'était obstiné à faire stationner l'armée à Châteaubriant, malgré les instances qu'elle lui faisait de la conduire à l'en-

nemi, et les conjurations qu'il recevait à toutes les heures par des courriers extraordinaires. »

Il n'est pas vrai que l'armée ait stationné trois jours à Châteaubriant. L'avant-garde seulement était arrivée à Châteaubriant le 11, et elle en est partie le 13 au soir, pour arriver à Angers le 14, après une marche forcée de vingt-deux heures.

Au surplus, s'il y a des coupables dans cette affaire, ce ne peut être Rossignol, qui n'y était pas, et qui pressait à Rennes le départ du corps d'armée.

L'adjudant-général Rouyer écrivait au ministre de la guerre, le 15 frimaire, que la stagnation de l'avant-garde à Châteaubriant devait être attribuée à Sepher, et que ce général avait été destitué pour ce fait. Notre collègue Jeanbon-Saint-André vous a dit dans son rapport que ce général ne s'était mis en mouvement que forcé par des réquisitions.

C'est donc sans fondement que Philippeaux accuse les lieutenants de Rossignol, et qu'il accuse ce général lui-même de s'être obstiné à faire stationner l'armée pendant trois jours à Châteaubriant.

Philippeaux a eu la relation du siège d'Angers par le procureur-général-syndic du département de Maine-et-Loire, qui en a parlé en administrateur plutôt qu'en militaire, et qui, comme lui, l'a sans doute vu de son cabinet. Pour moi, qui n'écris pas légèrement sur la foi des autres, j'ai été instruit par un adjudant-général, qui a donné tous les ordres pendant le siège, qu'il n'y avait alors dans cette ville qu'un seul lieutenant de Rossignol (pour me servir des mêmes expressions); ce lieutenant était le général Danican, qui s'était replié de Laval sur Angers avec quatre mille hommes, auxquels on doit peut-être la conservation de cette place; car le courage de ses habitants n'eût pas sans doute suffi à sa défense.

Je sais qu'on a accusé ce général de s'être tenu, pendant l'attaque, dans sa maison; mais de petites intrigues adroitement dirigées pour le perdre ont empêché de dire qu'il était tombé de cheval le premier jour du siège, en visitant les postes, et qu'il était dans l'impossibilité de marcher et de monter à cheval. Son adjudant-général s'est porté partout et a donné des ordres en son nom.

Je connais les services que les citoyens Beaupuy et Ménard ont rendus dans cette affaire; mais je soutiens qu'il est impossible qu'ils aient demandé à faire une sortie sans pouvoir l'obtenir; car ils la pouvaient ordonner eux-mêmes, puisque le général en chef n'était pas arrivé. Beaupuy est général de brigade, plus ancien que Danican et Ménard, commandant de la place. Il est absurde de dire que les hommes qui pouvaient ordonner la sortie n'ont pu obtenir la permission de la faire.

« 25° Que Rossignol, survenu après l'action, ne voulut pas profiter de la déroute des brigands pour les tailler en pièces; qu'il les laissa tranquillement dévaster toutes les contrées environnantes, et n'envoya pas même à La Flèche une colonne pour leur couper le passage. »

Rossignol, en se portant sur Angers, où il arriva le 14 dans la nuit, avait envoyé Marigny avec un parti de cavalerie pour harceler l'ennemi sur ses derrières, et ce brave homme s'est

fait tuer, le lendemain du siège d'Angers, sur la route de La Flèche, aux environs de Durtal.

Le 15, Rossignol donna l'ordre à Westermann de se porter en avant avec sa cavalerie, sur la route de La Flèche, dès la pointe du jour. Westermann, à la vérité, n'était pas parti à midi, mais il en avait reçu l'ordre, et si quelqu'un est coupable, ce n'est pas le général en chef. Le même jour l'armée eut ordre de se former en trois colonnes, dont l'une, aux ordres de Muller, a suivi Westermann sur la route de La Flèche jusqu'à Suette. L'ennemi, qui avait trouvé le pont de Durtal coupé, s'était porté sur Baugé, où cette colonne l'a suivi. Une seconde colonne a pris la route de la levée pour protéger Saurmur et Tours; enfin la troisième a eu ordre de se porter sur la route de Beaufort, pour servir de corps intermédiaire et protéger la droite et la gauche, suivant le besoin.

Il n'est donc pas vrai qu'on n'ait pas voulu profiter de la déroute des brigands, puisque Westermann et Muller avaient ordre de les suivre sur cette route.

« 26° Que nos armées étaient toujours à huit ou dix lieues des forces ennemies, qui pouvaient à ce moyen commettre avec succès toutes les horreurs; qu'elles ne furent jointes au Mans que deux jours après leur arrivée en cette ville; que le moment où Rossignol cessa de commander nos armées fut le terme de nos désastres, et que la victoire décisive du Mans n'est due qu'à une infraction d'ordres supérieurs.

« J'offre pour preuve irrésistible de tous ces faits: 1° la collection de pièces officielles que j'ai remises au comité de salut public à mon retour de Nantes; 2° le témoignage de tous les représentants du peuple qui ont été commissaires nationaux dans les deux Vendées; 3° le témoignage de tous les soldats des diverses colonnes de l'armée de l'Ouest; 4° celui de tous les citoyens qui habitent les départements qui ont été le théâtre de la guerre.

« Mon accusation est précise et solennelle: j'en demande le renvoi au comité de sûreté générale pour vérifier attentivement les faits et vous en faire un rapport.

« Signé PHILIPPEAUX. »

Il n'est point étonnant qu'une armée en fuite, et qui ne traîne pas avec elle d'attirail de guerre, ait eu souvent huit ou dix lieues d'avance sur l'armée qui la poursuivait, et qui était obligée de se faire suivre des vivres dans un pays que les brigands dévastaient en passant. Mais la preuve qu'il n'y a pas toujours eu huit et dix lieues de distance entre les deux armées, c'est que le général Marigny s'est fait tuer entre Durtal et Angers, où il a rencontré l'ennemi; c'est que Westermann et Muller l'ont atteint entre Baugé et La Flèche; c'est qu'il a été atteint de nouveau à La Flèche; c'est enfin qu'il a été complètement battu au Mans.

Je ne sais pas comment Philippeaux nous prouvera que le moment où Rossignol a cessé de commander nos armées a été le terme de nos désastres; car, si je ne me trompe, il était encore, à l'époque de la prise du Mans, le général en chef des armées réunies de l'Ouest et des Côtes de Brest. Il l'était encore lorsque les brigands ont été battus à Savenay. Enfin, et au grand regret de Philippeaux, Rossignol était encore le

général en chef de nos armées lorsqu'ils ont été entièrement exterminés sur la rive droite de la Loire.

J'ignore ce que Philippeaux a voulu dire lorsqu'il prétend que la prise du Mans n'est due qu'à une infraction d'ordres supérieurs. Quand on accuse, on ne doit pas parler en termes énigmatiques. Pour moi, qui ai promis en termes bien clairs de prouver que Philippeaux était un fou ou un imposteur, je crois avoir rempli suffisamment cette tâche pénible, et j'abandonne maintenant à la Convention nationale le soin d'examiner si elle le décrètera d'accusation comme un imposteur contre-révolutionnaire, ou si elle lui fera préparer un logement aux Petites-maisons (1).

(On rit).

Plusieurs membres [BOURDON (de l'Oise) et PHILIPPEAUX] demandent la parole sur ce discours.

Ils sont interrompus (2).

Un membre [MERLIN (de Thionville)] propose le renvoi au comité de salut public en le chargeant d'examiner les griefs allégués contre les généraux, les réponses qui ont été faites, et présenter un rapport sur le tout à la Convention.

Cette proposition est adoptée (3).

76

Etat des dons (suite) (4)

a

Le citoyen Carrier fils, substitut de l'agent national du district de Bergerac, a envoyé une décoration militaire et son brevet (5).

b

Le citoyen Moussier, receveur du district de Thouars, a envoyé une décoration militaire.

c

Le comité de surveillance de la commune de Gap a envoyé une décoration militaire.

d

Le citoyen Dagonnet, agent national près le district de Louviers a envoyé 7 décorations militaires.

[Louviers, 15 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (6)

« Citoyen,

Je t'adresse ci-joint 7 croix du ci-devant saint

(1) Mon., XIX, 468-69, 476-78, 482-84. Extraits dans M.U., XXXVI, 314; Rép., n° 49; Ann. patr., n° 402; Audit. nat., n° 502; J. Fr., n° 502; Batave, n° 357; Débats, n° 505, p. 259-60; Mess. soir, n° 538; J. Mont., n° 86; C. Eg., n° 538; J. Sablier, n° 1124. Mention dans J. Paris, n° 403; J. Matin, n° 549; C. univ., 20 pluv.; J. Lois, n° 498; F.S.P., n° 219; J. Fr., n° 501.

(2) Voir ci-après, 19 pluv., n° 4.

(3) P.V., XXXI, 62. Décret n° 7890.

(4) P.V., XXXI, 111-112.

(5) 2° mention à la séance du 19 pluv.

(6) C 291, pl. 922, p. 8.